

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **HABITAT – Programmes Locaux de l'Habitat du Pays Viennois et de la Région de Condrieu**
: convention d'objectifs avec RIVHAJ pour l'année 2019

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 du Pays Viennois a notamment pour objectif d'améliorer l'accès au logement des jeunes, par une meilleure connaissance de leurs besoins, un accueil et un accompagnement ajusté, et le développement de réponses adaptées face aux besoins mal satisfaits.

Le territoire bénéficie d'un dispositif performant de prise en compte des besoins des jeunes, avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) porté par l'association RIVHAJ.

En 2012, les élus ont souhaité confier à RIVHAJ la mise en œuvre du volet « logement des jeunes » du PLH du Pays Viennois. Une première convention 2012-2015 a été signée. Une seconde, signée fin 2015, est arrivée à son terme le 31 décembre 2018.

Il est proposé aux élus de poursuivre le soutien aux actions d'amélioration de l'accès au logement des jeunes en renouvelant la convention d'objectifs entre Vienne Condrieu Agglomération et RIVHAJ, pour

une durée de 1 an renouvelable 2 fois, par avenant, et d'élargir le périmètre d'intervention de RIVHAJ sur tout le territoire communautaire, avec notamment la mise en place d'une permanence mensuelle sur le territoire de la Région de Condrieu.

Cette convention fixe le montant du soutien financier de l'Agglomération au fonctionnement de RIVHAJ à 45 000€ en 2019 (contre 42 900 € en 2018), pour la mise en œuvre des actions visant à améliorer l'accès au logement des jeunes dans le cadre des deux PLH exécutoires sur le territoire communautaire.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018, notamment l'action 4.2 du programme d'action visant à « reconduire le soutien aux actions d'amélioration de l'accès au logement des jeunes »,

VU la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo), de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de l'intégration de la commune de Meyssiez ;

VU le projet de convention d'objectifs 2019 entre Vienne Condrieu Agglomération et RIVHAJ annexé à la délibération,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 05 février 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à RIVHAJ pour la conduite de ses missions en faveur de l'accès au logement des jeunes fixé à 45 000 € TTC par an.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

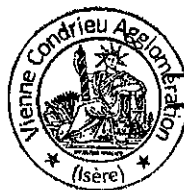
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019 et a été publiée le 16 FEV. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIDLIER

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat